



Ordonnance de télécom CRTC 2007-426

Ottawa, le 16 novembre 2007

Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Requérante	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
Société TELUS Communications	4264 (TCBC)	le 20 décembre 2006
Société TELUS Communications	440 (TCQ)	le 20 décembre 2006
Société TELUS Communications	245 245A	le 20 décembre 2006 le 22 janvier 2007

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>